

Extrait du journal officiel des associations du samedi 25 décembre 2010

Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine

LA NATURE EN VILLE.

Objet: protection de la nature et de l'environnement, dans la perspective humaniste d'une société supportable et solidaire et donc notamment de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, terrestres et d'eau douce, les espèces animales et végétales, diversité et équilibres fondamentaux de la biosphère, l'eau, l'air, le sol, le sous-sol, les sites et paysages, préserver et améliorer le cadre de vie, participer à la sauvegarde du domaine public naturel, des milieux et zones humides ainsi que des chemins ruraux et des continuités écologiques, lutter contre les pollutions et nuisances, promouvoir une utilisation sobre et efficace de l'énergie, prévenir les dommages écologiques et les risques naturels, technologiques et sanitaires, défendre un aménagement soutenable du territoire et un urbanisme économes, harmonieux et équilibrés, promouvoir et veiller à une production et une consommation ainsi que des déplacements supportables pour l'humain et l'environnement ; promouvoir et veiller à la diffusion et au développement d'une formation environnementale et sanitaire, vraie et loyale.

Siège social : 5, rue Eugène Quinton, 35200 Rennes.

Date de la déclaration : 6 décembre 2010.